



APPEL A PROJET

Projet collectif 2021 : Professionaliser l'IDEC dans sa fonction de cadre de proximité en SSIAD et HAD

1. Commanditaire

L'appel d'offre est engagé par l'OPCO Santé Hauts-de-France.

L'OPCO Santé est composé de 4 secteurs : le secteur sanitaire, social et médico-social à but non lucratif, le secteur de l'Hospitalisation Privée, le secteur de la Santé au Travail interentreprises et le secteur du Thermalisme. L'OPCO Santé est implanté au niveau national depuis le 1^{er} avril 2019 et est présent dans chaque région. Les délégations régionales, d'une part, analysent et évaluent les besoins en développement de compétences à partir des spécificités locales et des paramètres propres à chaque branche professionnelle qu'elles couvrent, d'autre part, assurent la gestion des fonds, le suivi et le conseil aux adhérents et à leurs salariés. Ses adhérents sont des associations, fondations, mutuelles, congrégations (exemples : hôpitaux, centres de rééducation fonctionnelle, maisons de retraite pour personnes âgées dépendantes, instituts médico-pédagogiques (IME), foyers d'hébergement pour adultes handicapés, établissements et services d'aide par le travail (ESAT), maisons d'enfants à caractère social (MECS), etc.).

Quelques chiffres clés de l'OPCO Santé (2020)

- 110 000 entreprises et structures
- 1 millions de Salariés
- 25 services régionaux

Le **secteur sanitaire, médico-social et social privé à but non lucratif** compte : 7200 structures, 785 000 salariés et 113 000 travailleurs handicapés.

Le **secteur de l'hospitalisation privée** compte : 1000 cliniques et hôpitaux, 100 000 salariés, 40 000 médecins, 2400 établissements pour personnes âgées et 120 000 salariés

Le **secteur de la santé au travail interentreprises** compte : 2400 services et 17 000 salariés.

Le **secteur du thermalisme** compte : 79 entreprises et 4700 salariés

Quelques chiffres clés de l'OPCO Santé Hauts-de-France (2020)

- 2100 établissements adhérents
- 87 000 Salariés
- 12 000 travailleurs handicapés ESAT

Région Hauts-de-France





1. Contexte associatif et problématique à laquelle l'action doit répondre

L'ACSSO créée depuis bientôt 30 ans est une structure de soins coordonnés dont sa mission est d'accompagner et de favoriser le maintien, le retour ou l'hospitalisation à domicile du patient en préservant ou en améliorant son autonomie.

Les publics pris en charge restent diversifiés allant des personnes âgées ou handicapées, des prises en charge pédiatriques, des malades nécessitant des soins hospitaliers ou en fin de vie jusqu'aux personnes en situation de précarité sociale dont différents dispositifs de soins.

L'Association emploie environ 130 salariés dont 97 professionnels soignants et propose une offre d'accompagnement adaptée pour des publics de plus en plus diversifiés selon leur typologie et leur besoin.

Implantée dans le département de l'Oise avec trois secteurs d'intervention (Creil, Clermont, Crépy-en-Valois), l'Association intervient dans de nombreux domaines par le biais de ses services dont les activités sont les suivantes :

- services de soins infirmiers de jour (SSIAD) : 268 places autorisés
- services d'hospitalisation à domicile (HAD) : 100 patients pris en charge
- services de réseau de soins palliatifs : 50 patients pris en charge
- services de portage de repas : 242 personnes livrées
- espace ressources cancer

L'ACSSO composée de deux services phares (SSIAD et HAD) est une structure en pleine évolution qui a entrepris récemment une réorganisation interne nécessitant la mise en place de trois pôles (20 salariés par pôle) par territoire administrés par deux professionnels IDEC.

Cette nouvelle configuration repositionne le personnel IDEC comme le maillon indispensable de l'activité et comme de véritable pilier managérial. D'où le besoin pour ces professionnels de renforcer leurs compétences d'encadrement et d'acquérir une plus grande compréhension du contexte réglementaire dans lequel ils travaillent.

En effet, l'IDEC est responsable de l'organisation, de la coordination et du contrôle des activités de soins dans leur globalité. Leur rôle est aussi de manager une équipe, de donner du sens au travail et d'impliquer les professionnels dans un climat parfois malmené par la réalité. Pour faire face à ces enjeux, l'IDEC doit incarner une vraie posture de cadre de proximité (intermédiaire).

C'est dans ce contexte que s'inscrit le projet de formation qui permettra au personnel IDEC au travers d'un parcours professionnalisant de s'approprier des nouvelles compétences dans les fonctions de management et de se positionner de manière légitime auprès de son équipe dans un esprit bienveillant et constructif en tenant compte des orientations stratégiques de la structure.



2. Les objectifs et modalités pédagogiques :

L'action de formation recouvrira les objectifs suivants :

- Comprendre la réglementation propre à l'HAD et au SSIAD ainsi que les activités et les métiers exercés
- Comprendre le contexte des fonctions managériales et ses multiples dimensions en lien avec le projet de la structure
- Identifier ses fonctions et valoriser sa posture professionnelle auprès des différents acteurs (direction, médecin, équipe, familles...)
- Savoir fédérer son équipe autour d'un projet
- Savoir déléguer en adoptant un contrôle constructif et bienveillant
- Optimiser l'organisation et la coordination des soins en utilisant les ressources disponibles
- Encadrer au quotidien et savoir motiver son équipe
- Gérer les situations difficiles

Le public concerné :

Cette formation visera en priorité le personnel IDEC

Méthodes pédagogiques :

Il est demandé à l'organisme de concevoir un contenu pédagogique alternant des apports théoriques et des exercices liés à la pratique en utilisant des cas concrets ainsi que des jeux de rôles et des mises en situations.

L'organisme devra se nourrir pendant la formation de situations réellement rencontrées sur le terrain par les professionnels pour être force de proposition en apportant des solutions dans la gestion du temps dans l'exercice de leur quotidien.

Chaque participant disposera d'un plan d'action individuel mettant en avant les axes d'amélioration sur ses propres pratiques professionnelles.

A partir des échanges entre stagiaires, l'organisme de formation pourra s'appuyer sur les situations vécues sur les lieux de travail pour mener une réflexion sur les attitudes à adopter et dégager les différents savoir-faire qui en découlent.

L'action doit donner lieu à la production de documents par le prestataire, permettant aux participants de conserver les différents apports de la formation.

3. Les conditions de réalisation

Durée :

La durée de l'action sera limitée à **5 jours** par stagiaire avec le rythme de formation suivant : (1+1+1+1+1). Des temps d'intersession avec un intervalle de 3 à 4 semaines maximum seront planifiés portant sur des retours d'expérience suite aux situations professionnelles observées ou rencontrées.



Nombre de participants :

1 groupe de 12 personnes maximum

Lieu de réalisation :

Dans les locaux du siège de l'Association située à Nogent sur Oise (60).

Planification :

→ Démarrage du groupe à partir **septembre 2021**

→ Hors vacances scolaires Zone B

Logistique

Les inscriptions se font directement auprès d'OPCO Santé, qui se chargera également de constituer le groupe.

L'organisme de formation convoquera les participants selon les modalités et modèles de documents fournis par OPCO Santé.

Un rendez-vous (en présentiel ou par téléphone) sera fixé avec le prestataire retenu en amont du démarrage de l'action afin d'aborder plus en détail les modalités administratives.

La logistique d'accueil (rétro/vidéo projecteur, pause) est assurée par le prestataire. Il prendra également soin d'organiser et d'adapter le temps du repas (réservation, accompagnement des stagiaires). Les frais de repas (pris en collectif) seront pris en charge par l'organisme de formation puis refacturés à l'OPCO Santé sur présentation des justificatifs (20 € TTC maximum par personne et par journée entière de formation suivie). Ces frais n'incluent pas le repas formateur qui doit être compté dans les frais pédagogiques des actions.

Evaluation

Evaluation de satisfaction :

OPCO Santé et l'ACSSO participeront (en fonction de leurs disponibilités) au bilan en présence des stagiaires à la fin de chaque session de formation. Un bilan écrit décrivant le déroulement de l'action de formation et les points de progrès sera demandé à la fin de chaque session (à transmettre au plus tard un mois après la fin de chaque stage).

Il reprendra la trame présentée dans le contrat de prestation établi par l'OPCO Santé.

Evaluation des acquis :

Il est demandé à l'organisme de procéder à une évaluation des acquis à l'issue de la formation.

Evaluation des compétences :

Une évaluation à froid, à 6 mois, est demandée pour mesurer l'application terrain des effets de la formation. L'organisme de formation pourra être force de proposition quant aux outils de suivi d'évaluation à froid.



Suivi – Facturation

En fin de chaque session, l'organisme de formation transmettra directement à chaque stagiaire au plus tard un mois après la fin de chaque stage :

- Une attestation de stage conforme au temps de présence réel du stagiaire (+ copie à OPCO Santé)
- Une attestation de compétences (Conformément à la loi de novembre 2009 relative à la formation professionnelle)

Le prestataire s'engage à faire parvenir à l'OPCO Santé, un mois maximum après le stage :

- La copie des émargements
- Une copie des attestations de présence
- Le bilan écrit et détaillé
- La facture

4. Qualités des intervenants et références attendues

Les intervenants devront présenter les qualités suivantes :

- Faciliter les échanges de pratiques entre professionnels
- Savoir capitaliser les expériences de terrain
- Expertise du secteur sanitaire et médico-social (bonne connaissance des structures SSIAD, HAD...)

Nous rappelons que les CV des intervenants doivent impérativement être validés par OPCO Santé.

5. Les conditions de l'appel d'offre

L'organisme de formation s'engage à :

- Travailler de manière collaborative avec l'OPCO Santé sur ce projet et l'ACSSO pour la partie pratique, et adapter les contenus et méthodes aux réalités professionnelles des stagiaires
- Désigner une équipe de formateurs dédiée au projet
- Désigner un responsable pédagogique
- Animer les sessions de formation
- Envoyer à OPCO Santé et à l'ACSSO les supports de formation remis aux stagiaires au moins 15 jours avant le démarrage de l'action
- Préciser les fondements théoriques sur lesquels il s'appuiera.
- Organiser le suivi administratif (envoi des convocations, évaluation à chaud et à froid...) et logistique de la formation.



6. Calendrier et procédures

Délai de réponse au présent appel à projet : un retour papier et numérique avant le **26/05/2021**

Choix de l'organisme prestataire : **fin juin 2021**

Réunion de cadrage avec le prestataire : **juillet 2021**

7. Mode de réponse

Afin de pouvoir examiner votre proposition dans les meilleures conditions, nous vous demandons de respecter la forme qui vous est proposée.

Votre réponse devra comporter :

- une présentation de votre organisme (1 page recto maximum),
- une reformulation de la commande montrant la compréhension de la problématique (1 page recto maximum),
- le contenu détaillé et séquencé de la formation en lien avec les objectifs pédagogiques,
- une présentation détaillée des moyens et outils pédagogiques utilisés,
- les références des formateurs et intervenants (joindre les CV),
- une proposition de calendrier sur la période de réalisation,
- une proposition de budget détaillée (tout frais compris).

La durée des interventions (temps nécessaire pour chacune des missions confiées) ainsi que la répartition dans le temps sont à préciser par le prestataire dans sa réponse à l'appel à projet.



Le dossier complet doit être transmis :

En support papier (1 exemplaire non relié) à :

OPCO Santé Hauts de France – Pôle ingénierie de formation
6 Place Pierre Mendès France 59043 LILLE Cedex (5ème étage)

ET en support informatique par messagerie à :

herve.picotin@opco-sante.fr

Pour tout complément, vous pouvez contacter :

Hervé PICOTIN au 03 20 30 41 63

Référence du dossier à rappeler svp : PC21/HP/ACSSO